

<b>Algérie</b>	<b>Angola</b>	<b>Bénin</b>
<b>n.d.</b>	<b>2.1</b>	<b>4.3</b>
<b>Burundi</b>	<b>Burkina Faso</b>	<b>Cameroun</b>
<b>4.7</b>	<b>4.2</b>	<b>2.1</b>
<b>Rép. centrafricaine</b>	<b>Congo</b>	<b>Djibouti</b>
<b>2.4</b>	<b>2.8</b>	<b>RD Congo</b>
<b>Guinée équatoriale</b>	<b>Gabon</b>	<b>Égypte</b>
<b>3.6</b>	<b>2.9</b>	<b>3.4</b>
<b>Kenya</b>	<b>Comores</b>	<b>Guinée-Bissau</b>
<b>4.8</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
<b>São Tomé &amp; Príncipe</b>	<b>Gambie</b>	<b>Guinée</b>
<b>1.5</b>	<b>3.1</b>	<b>3.3</b>
<b>Swaziland</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Haïti</b>
<b>4.0</b>	<b>3.5</b>	<b>1.4</b>
<b>Mauritanie</b>	<b>Madagascar</b>	<b>Mauritanie</b>
<b>4.8</b>	<b>3.1</b>	<b>4.8</b>
<b>Lesotho</b>	<b>Libye</b>	<b>Mali</b>
<b>3.7</b>	<b>n.d.</b>	<b>5.6</b>
<b>Maurice</b>	<b>Namibie</b>	<b>Niger</b>
<b>5.0</b>	<b>4.1</b>	<b>3.4</b>
<b>Sénégal</b>	<b>Sierra Leone</b>	<b>Nigeria</b>
<b>3.8</b>	<b>1.5</b>	<b>6.1</b>
<b>Tanzanie</b>	<b>Togo</b>	<b>Afrique du Sud</b>
<b>3.1</b>	<b>4.9</b>	<b>n.d.</b>
<b>Swaziland</b>	<b>Tunisie</b>	<b>Soudan</b>
<b>4.0</b>	<b>1.7</b>	<b>1.9</b>
<b>Botswana</b>	<b>Burkina Faso</b>	<b>Zimbabwe</b>
<b>4.4</b>	<b>4.2</b>	<b>3.2</b>
<b>Capo Verde</b>	<b>Djibouti</b>	<b>Critère 2017</b>
<b>4.6</b>	<b>3.2</b>	<b>3.9</b>

Au regard de la note minimum de **3.9 sur 10** pour qu'un pays soit en bonne voie pour la mise en œuvre la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique, les pays dont les notes apparaissent en "vert" sont **EN VOIE**, et ceux en "rouge" ne sont **PAS EN VOIE** pour l'exercice de revue 2017 présenté à l'Assemblée de l'UA de janvier 2018.



## CARTE DE SCORE POUR LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

RAPPORT D'ETAPE 2017 A LA CONFERENCE

Accent sur le commerce intra-africain des produits agricoles et des services connexes: risques et opportunités  
Décision de la Conférence (Assembly/AU/2 (XXIII)) de juin 2014



Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

<b>86%</b> pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.	<b>29.9%</b> augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.	<b>4.5%</b> prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.	<b>38 out of 100</b> comme indice de facilitation des échanges (IFE).	<b>83%</b> pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.
--	--	---	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

<b>9.3%</b> pour l'achèvement du processus du PDDAA.	<b>6.8%</b> d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.	<b>17%</b> des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.	<b>3.3%</b> des femmes rurales ont accès aux actifs productifs de l'agriculture (autonomisées).	<b>0.17%</b> des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.
---	--	--	--	--

Recommandations

- Le Bénin devrait améliorer l'accès des agriculteurs aux services de conseil financier et agricole, afin d'accroître les investissements dans le secteur agricole.
- Le pays devrait formuler et mettre en œuvre des politiques et des pratiques afin d'autonomiser et d'accroître la participation des femmes dans l'agro-industrie.
- Le pays devrait également accroître la superficie couverte par les pratiques de gestion durable des terres pour renforcer la résilience aux risques liés au climat.

## Tableau de bord 2017 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

		Nom du pays		Bénin										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)									
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2017	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2017	C-Progrès					
1	Réengagement envers le processus du PDDAA	8.18	3.33	En voie	PC 1.1	Achèvement du processus national du PDDAA	8.57	3.33	En voie					
					PC 1.2	Coopération, un partenariat et une alliance basés sur le PDDAA	7.88	3.33	En voie					
					PC 1.3	Cadre d'appui aux politiques et institutions fondées sur le PDDAA	8.08	3.33	En voie					
2	Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture	2.96	6.67	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses publiques en agriculture	5.24	10.00	Pas en voie					
					PC 2.2	Investissements du secteur privé national dans l'agriculture	-	-	0.0					
					PC 2.3	Investissements du secteur privé étrangers dans l'agriculture	-	-	0.0					
					PC 2.4	Amélioration de l'accès au financement	0.68	3.33	Pas en voie					
3	Éradication de la faim d'ici à 2025	3.09	3.71	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et technologies agricoles	2.79	5.53	Pas en voie					
					PC 3.2	Doublement de la productivité agricole	2.16	1.00	En voie					
					PC 3.3	Réduction des pertes après récolte	0.00	1.00	Pas en voie					
					PC 3.4	Renforcement de la protection sociale	8.81	10.00	Pas en voie					
					PC 3.5	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	1.67	1.00	En voie					
4	Réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici à 2025	1.19	2.06	Pas en voie	PC 4.1	Maintien du PIB agricole pour réduire la pauvreté	3.12	3.25	Pas en voie					
					PC 4.2	Établissement de PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base	0.00	1.00	Pas en voie					
					PC 4.3	Création d'emplois pour les jeunes dans les filières agricoles	0.00	1.00	Pas en voie					
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agroentreprise	1.64	3.00	Pas en voie					
5	Echanges intra-africains des produits agricoles de base	3.51	1.00	En voie	PC 5.1	Triplement des échanges intra-africains des produits et services agricoles	0.15	1.00	Pas en voie					
					PC 5.2	Élaboration des politiques commerciales et conditions institutionnelles intra-africaines	6.88	1.00	En voie					
6	Amélioration de la résilience à la variabilité climatique	3.35	6.00	Pas en voie	PC 6.1	Renforcement de la résilience aux risques liés au climat	0.03	2.00	Pas en voie					
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie					
7	Responsabilisation mutuelle à l'égard des mesures et des résultats	7.98	4.78	En voie	PC 7.1	Renforcement des capacités nationales en matière de planification, et de S&E	6.18	1.00	En voie					
					PC 7.2	Examen par les pairs et la responsabilisation mutuelle	8.33	3.33	En voie					
					PC 7.3	Cadre pour le processus d'examen biennal de l'agriculture	9.43	10.00	Pas en voie					
Note globale du pays					4.32	Progrès global								
La Note de référence 2017 de					3.94	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2017.								